

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le rôle triennal d'évaluation 2020, 2021 et 2022 a été déposé le 12 septembre 2020 pour l'exercice financier 2021. Conformément aux articles 74.1 et 75 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute demande de révision concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il y aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification au bureau de la M.R.C. du Fjord au 3110, boul. Martel, Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-septième jour
de septembre deux mille vingt.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 17 septembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17ième jour de septembre 2020.

